

# **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

## **Travail de jour à deux équipes (art. 23 LTr)**

- Hevron SA, 2852 Courtételle  
postes d'assemblage et de soudage par gabarit  
12 ho  
24 avril 2000 au 26 avril 2003 (renouvellement)
- Société Vinicole de Perroy, 1166 Perroy  
mise en bouteilles  
20 ho  
1er mai 2000 au 3 mai 2003 (renouvellement)

## **Travail de nuit ou travail à trois équipes (art. 17 ou 24 LTr)**

- Nivarox-Far SA, 2400 Le Locle  
Décolletage en commande numérique et „à came,,  
3 ho  
6 mars 2000 au 10 mars 2001 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/ 29 50).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Déplacement des limites du travail de jour

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 10, al. 2, LTr)

- Ismeca Europe SA, 2300 La Chaux-de-Fonds  
département Stock  
10 ho, 1 f  
17 avril 2000 au 15 juillet 2000 (renouvellement)
- Etreca SA, 1217 Meyrin 2  
Fabrications biotechnologiques  
3 ho  
6 mars 2000 au 8 mars 2003 (renouvellement)
- Cendres et Métaux SA, 2501 Bienne  
production bijouterie  
3 ho, 2 f  
22 mai 2000 au 24 mai 2003 (renouvellement)
- Recta SA, 2501 Bienne  
atelier d'injection plastique  
1 ho, 2 f  
13 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)
- Universo SA, 2300 La Chaux-de-Fonds  
rivage et contreperçage; Universo Aiguilles SA, Centre du Crêt-du-Loclé  
4 ho, 2 f  
13 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)

### Travail de jour à deux équipes

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr)

- Derendinger & Cie SA, 1212 Grand-Lancy  
Atelier de mécanique, centres d'usage CNC  
30 ho  
13 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)
- J. Egger SA, 1705 Fribourg  
„finition montage,, et „injection plastique,,  
40 f  
13 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)

## **Travail de nuit et travail à trois équipes**

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, et 24, al. 2, LTr)

- Securit Sabiac SA, 1680 Romont  
Ligne industrielle „in line.,  
5 ho  
6 mars 2000 au 8 mars 2003 (renouvellement)
- Tana SA, 2733 Pontenet  
Injection plastique  
1 ho  
13 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)
- Derendinger & Cie SA, 1212 Grand-Lancy 1  
Atelier de mécanique, centres d'usinage CNC  
5 ho  
12 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

## **Travail du dimanche**

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr)

- Etrema SA, 1217 Meyrin 2  
Fabrications biotechnologiques et pharmaceutiques  
6 ho  
5 mars 2000 au 8 mars 2003 (renouvellement)

## **Travail continu**

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 25, al. 1, LTr)

- Alusuisse Aluminium Suisse SA, 3966 Chippis  
Usine de Sous-Géronde: presses à filer  
100 ho  
23 avril 2000 au 26 avril 2003 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

25 avril 2000

Secrétariat d'Etat à l'économie  
Direction du travail